L'INFO Municipale

Municipalité de Labelle

Volume 26 - Numéro 5
6 mai 2015

ALLOCUTION DU MAIRE

Bonjour,

Le jour de la terre a été célébré le 22 avril. Il faut se demander que puis-je faire pour protéger ma planète? Chaque petit geste compte. La municipalité a fait un geste collectif, en organisant une journée verte le 2 mai, par une corvée nettoyage pour redonner à notre municipalité la propreté à laquelle elle a droit. Merci à tous pour votre participation.

Le conseil a reçu le rapport de l'audit (rapport financier annuel) de la firme comptable. Nous avons terminé l'année avec un surplus de 537 115 $. Il s'agit d'un bon surplus. Déjà, nous avions appliqué 100 000$ au budget de fonctionnement de 2015. Ce bon résultat s'explique aussi par une correction d'écriture de 170 000$ de la subvention du TECQ (travaux exécutés sur la rue du collège). Félicitations à toute l'équipe qui a permis d'atteindre ces résultats.

Le 9 avril avait lieu le conseil d'administration de Tricentris à Saint-Jérôme ainsi que l'assemblée générale annuelle et en voici un résumé :

- Achat et installation de séparateur balistique qui permet un tri de meilleure qualité et améliore la performance de l'usine pour nos matières recyclables;
- L'usine de micronisation produit de la poudre de verre qui s'appelle maintenant Verrox qui est un ajout cimentaire. Il s'agit de redonner vie à un produit qui auparavant était enfoui;
- Le rapport financier termine avec une note positive par l'application de la clause 1.4.2. Il s'agit d'un montant additionnel fourni par tous les membres en cas de difficultés financières

Le 16 et 17 avril avait lieu la rencontre des directeurs de parcs et des présidents avec la direction de la SEPAQ et en voici un résumé :

- Instauration de la stratégie famille: Il s'agit de la gratuité pour tous les enfants qui visiteront les différents parcs du Québec. Modification des infrastructures pour permettre aux enfants d'avoir accès aux préposés à l'accueil, gratuité de location d'équipement, donc moins d'équipement à transporter par les parents lorsqu'ils fréquentent un parc;
- Retombés économiques confirmées par l'étude demandée par la SEPAQ. Ainsi, pour chaque journée dans un parc, l'utilisateur dépense en moyenne 66$ dans les communautés environnantes;
- Annonce de la retraite de M. Raymond Desjardins, PDG de la SEPAQ.

Le 16 avril avait lieu également le conseil des maires et en voici un résumé :

- Acceptation de notre projet dans le cadre du pacte rural pour l'aménagement du bureau d'accueil touristique au montant de 31 507$;
- Dépôt du rapport annuel du CLD (centre local de développement) et explication sur leur avenir suite aux compressions budgétaires. Volonté de la MRC de conserver ce bras économique;
- Dépôt du rapport annuel du TACL (Transport adapté et collectif des Laurentides). Le principal constat est que le transport collectif est encore en augmentation;
- Acceptation d'un budget pour l'entretien du parc le P'tit train du nord. Pour notre municipalité, ce budget se traduira par de l'émondage sur une distance de 500 mètres.

Enfin, vous aurez sans doute remarqué que les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Allard et de construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église ont débuté et qu'ils devraient être complétés dès le début de la saison estivale.

Je vous souhaite un bon printemps.

Gilbert Brassard

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 AVRIL 2015

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil du 20 avril 2015, qui a été ajournée au 27 avril 2015.

Administration, finances et ressources humaines

Conformément avec les dispositions de l'article 176.2 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, a été déposé au conseil et accepté par celui-ci (voir le texte du maire à ce sujet). Les surplus réalisés dans les secteurs aqueduc et égout ont été affectés à l'entretien de ces réseaux.

Diverses embauches ont été réalisées afin de combler les postes nécessaires au fonctionnement de la Municipalité pendant la saison estivale.

Le conseil a adopté une résolution pour prévoir au budget 2016, une contribution de 1,00 $ par habitant, à la Fondation du CHDL-CRHV pour contribuer à l'achat d'un scan pour le Centre hospitalier de Rivière-Rouge.

Urbanisme et environnement

Afin de faciliter l'accès aux propriétés situées dans les secteurs où des chemins avec plusieurs embranchements se retrouvent, il a été résolu de nommer le chemin d'accès à l'intersection du chemin de la Dame, situé à environ 60 mètres du pont sur le rang B, dans le canton de Labelle, le chemin Louis-Amadei, et de nommer les chemins suivants en remplacement du toponyme « Rive Ouest du lac Labelle » :

- Chemin Joseph-Francoeur pour les adresses entre le 16723 et 17123;
- Chemin Édouard-Sévigny pour les adresses entre le 16421 et le 16681;
- Chemin John-Charette pour les adresses entre le 15931 et le 16201;
- Chemin John-Vallée pour les adresses entre le 15329 et le 15805;
- Chemin Lecompte pour les autres propriétés qui sont desservies par le chemin.

Quatre demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande numéro 2015-003 pour la dérogation mineure de 0.79 mètre avec la ligne latérale gauche afin de régulariser la situation. Le tout, sur le lot 37C-1, du rang F, dans le canton de Joly, situé au 987 montée des Paysans;
- De refuser la demande numéro 2015-005 pour les dérogations mineures de 12.1 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac et de 7 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit. Le tout, sur le lot 83, du rang J, dans le canton de Labelle, situé au 17904 chemin du Lac-Labelle, et que le requérant réétudie ses projets en évitant des empiètements dans la bande de protection de 20 mètres du lac;
- D'accepter la demande numéro 2015-006 pour la dérogation mineure de 5 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac afin d'autoriser la construction d'un cabanon en cour avant tel que présenté dans le plan fourni lors de la demande. Le tout, sur le lot 10C-1, rang I, dans le canton de Joly, situé au 2875 chemin du Lac-Bélanger;
- De refuser la dérogation mineure de 3 mètres avec la ligne arrière. La demande pourra être réétudiée avec le dépôt des documents concernant l'usage projeté du terrain commercial, l'aménagement des terrains et l'emplacement des bâtiments et constructions. Le tout, sur le lot 17-129, dans le cadastre du village de Labelle, situé au 6808 boulevard du Curé-Labelle.

Enfin, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-008 du secteur Noyau villageois pour le remplacement d'une toiture de couleur brune, pour un revêtement extérieur en maibec de couleur brun avec de la pierre dans les tons de gris-beige. Une nouvelle demande devra être déposée pour soumettre l'implantation du bâtiment principal et l'aménagement du terrain, le tout tel que présenté pour la propriété constituée du lot numéro 5010620, sur la rue Paiement, dans le cadastre du village de Labelle.

Loisirs et tourisme

La nouvelle grille tarifaire du camp de jour a été adoptée et vous pouvez la consulter sur notre site Internet.

Le conseil a également autorisé la signature d'une entente de partenariat avec la MRC relative à l'implantation de bornes interactives sur le territoire de la municipalité de Labelle dans le cadre du projet «découvrir» avec la MRC des Laurentides. Celle-ci sera installée temporairement à la bibliothèque pour ensuite être installée définitivement dans le bureau d'accueil touristique qui sera construit dans les prochaines semaines.

Règlements

Le conseil ne disposant pas de toutes les informations nécessaires pour adopter les projets de règlements présentés, a préféré ajourner sa séance ordinaire du 20 avril, pour la reprendre le 27 avril à 19h00. Lors de cette séance, des avis de motion ont été donnés relativement à l'adoption de plusieurs règlements à savoir :

- Le règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 afin d'ajouter des définitions et sur l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- Le règlement 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter les complexes hôteliers, modifier les dispositions sur l'affichage ainsi que diverses dispositions;
- Le règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;
- Le règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 afin de modifier des normes relatives aux bâtiments;
- Le règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Le règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards;
- Le règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;
- Le règlement numéro 2015-256 relatif au branchement des réseaux publics et à la tarification du service des travaux publics.

Des projets de règlements ont également été adoptés relativement au règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 afin d'enlever les éléments touchant l'aménagement du contournement de la route 117, ainsi qu'aux règlements numéros 2015-249, 2015-250, 2015-251, 2015-252 et 2015-253. Une assemblée publique de consultation relative à ces projets de règlements aura lieu le 14 mai prochain à 18 h 00 à la salle Wilfrid-Machabée (voir l'avis public pour plus de précisions).

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'avril 2015 et celle d'ajournement du 27 avril 2015.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **mardi le 19 mai 2015 à 20 h .**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

DATE DE TOMBÉE ET DE PARUTION DE LA PROCHAINE ÉDITION

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble :

Date de tombée	**15 mai 2015**
Date de parution	**3 juin 2015**

LE BEAU TEMPS EST DE RETOUR…
VOUS DEVEZ MAINTENANT RETIRER VOTRE ABRI TEMPORAIRE !

Veuillez noter que d'ici le 19 mai 2015, journée de la fête des Patriotes, votre abri temporaire (tempo) comprenant la toile ainsi que la structure devra être enlevé de votre propriété pour l'été.

Aucun abri temporaire n'est permis après cette date et ce, peut importe son emplacement sur le terrain. Des constats d'infraction pourraient être acheminés aux contrevenants.

Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de grâce.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme et de l'environnement au 819-681-3371, poste 5008.

En vous remerciant de votre collaboration.

Félicitations !

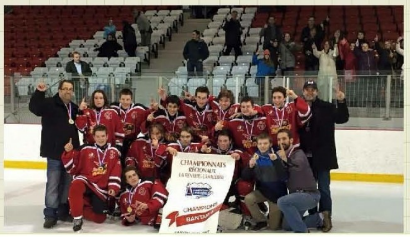

La municipalité de Labelle est fière de saluer le succès remporté par l'équipe Bantam A de Mont-Tremblant, championne de la saison régulière, des régionaux et finaliste aux inter-régionaux en plus de terminer 2e dans sa catégorie au Québec! Deux joueurs de cette équipe sont des jeunes de Labelle, il s'agit de Jakob Brousseau et d'Alexandre Bergeron.

La municipalité est convaincue que leur talent a contribué grandement à ce succès!

Bravo les gars! Continuez votre excellent travail!

PARE FEU DU CHEF

Le printemps est arrivé depuis quelques semaines et le nettoyage de nos terrains et emplacements est commencé.

Cela suscite souvent le brûlage des feuilles et branches, mais amène aussi la problématique de feu de broussaille et possiblement le début d'un feu de forêt.

Saviez-vous que la Municipalité de Labelle a un règlement numéro 2010-197, concernant le brûlage, qui vous oblige d'avoir un permis, et ceci sans aucuns frais.

Il faut noter que le permis pourrait être refusé dans les cas suivants :

- ◊ lorsque le vent excède 25 km/heure;
- ◊ lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par le Ministère de l'énergie et des Ressources du Québec;
- ◊ lorsque l'une des conditions stipulées au règlement n'est pas respectée; et durant la période de sécheresse suivant la fonte des neiges au printemps.

Les feux de camp pour éloigner les moustiques ou égayer un pique-nique ou fête champêtre doivent avoir une superficie de 1 mètre par 1 mètre maximum et pas plus de 1 mètre de hauteur et devront être entourés de matières incombustibles.

Il doit toujours avoir au moins une personne responsable sur les lieux et avoir des moyens d'extinction du dit feu à tout instant.

Toute personne qui met le feu et qui ne prend pas les mesures nécessaires pour empêcher un feu de s'étendre de son terrain aux terrains avoisinants, commet une infraction et elle est passible de toutes les peines prévues par la loi.

Le gros bon sens et toujours de mise!

Le directeur du service, Stephen Potts

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Conformément aux dispositions du nouveau règlement du gouvernement du Québec concernant le prélèvement des eaux et leur protection, nous vous avisons que les propriétaires possédant une installation de prélèvement d'eau souterraine que ce soit un puits tubulaire (puits artésien), un puits de surface, une pointe filtrante ou autres que celle-ci doit être visible sur votre propriété. Pour les propriétaires dont l'installation se retrouve à l'intérieur du bâtiment, des autocollants seront disponibles à l'hôtel de ville et pourront être apposés dans une fenêtre.

Nous vous remercions de votre entière collaboration,

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Extrait du Règlement Q-2, r. 35.2 **(article 18)**

18. ***(vig. 2015-03-02)*** Une installation de prélèvement d'eau souterraine doit, en tout temps, être exploitée dans les conditions suivantes:

1° l'installation doit être munie d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau;

2° la finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation;

3° l'installation doit être repérable visuellement;

4° si une activité de fracturation hydraulique est effectuée à partir de l'installation, de l'eau répondant aux normes de qualité d'eau potable prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40) doit être utilisée.

PISCINE ET SPA: LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Le soleil éclatant, la chaleur, les vacances arrivent d'ici peu et il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir ou un spa pour se relaxer et s'amuser.

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour leur implantation au coût de 30$, et ce même pour les piscines gonflables, afin d'assurer la sécurité de votre installation selon des normes provinciales et municipales en vigueur.

Il est important pour vous de connaître les règlements et d'être assuré que votre installation soit conforme pour éviter les accidents malheureux.

Cela étant dit, ces équipements ne peuvent pas se localiser dans la bande riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau et à moins de 1,5m des lignes de l'emplacement et d'un bâtiment.

Nous vous invitons à vous renseigner à la Municipalité auprès du service de l'urbanisme au poste 5008 afin de connaître les différentes normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine ou votre nouveau spa.

Passez un bel été, sans danger !

Bibliothèque Lancia-Monette
819-681-3371
Nathalie Robson, poste 5021

Animation et bricolage pour les 4 à 9 ans

Quand : Le samedi 9 mai à 10 h
Où : Salle Valiquette (haut de la bibliothèque)
Durée : 1 h 30
Prix : Gratuit, réservation requise au 819-681-3371, poste 5021

Contes masqués
L'auteure, Mireille Villeneuve, transforme les enfants en personnages de ses livres, mettant ainsi en scène les histoires qu'elle leur présente. Par la suite, nous fabriquerons de masques simples avec les enfants selon leurs personnages préférés! C'est un rendez-vous!

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel de la bibliothèque au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel :
biblio@municipalite.labelle.qc.ca
Vous pouvez également consulter notre page web :
www.mabibliotheque.ca/labelle

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

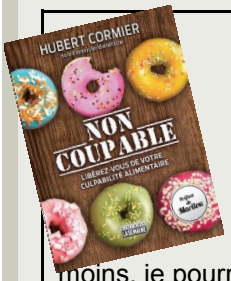

Auteur: Hubert Cormier
Titre: Non coupable : libérez-vous de votre culpabilité alimentaire

«Je me sens tellement coupable d'avoir passé au travers du bol de chips. Demain, j'arrête tout et je mange comme il faut», «Ahhh! Si seulement j'avais 15 livres en moins, je pourrais sortir sans gêne, aller danser, m'acheter ceci et faire cela», «J'ai mangé un morceau de brownie, du coup, mes efforts pour la journée sont anéantis, autant continuer à m'empiffrer maintenant!» La culpabilité alimentaire est nocive. Elle s'introduit dans nos vies et, du jour au lendemain, on se sent coupable, sans trop savoir pourquoi. Toutes sortes de raisons peuvent être à l'origine de cette culpabilité alimentaire, mais la finalité demeure la même: on se sent mal dans notre peau et on désire changer d'alimentation, parfois pour le mieux, mais parfois au détriment de notre santé physique et psychologique. Non coupable vous apprendra, dans un premier temps, à reconnaître les situations qui vous font sentir coupable puis à gérer et à apprivoiser cette culpabilité alimentaire pour être en mesure de la faire disparaître. En plus des méthodes et des outils pour apprendre à se déculpabiliser face à l'alimentation, cet ouvrage propose des témoignages de vedettes, des recettes de collations non culpabilisantes, ainsi qu'une foule d'astuces pour mieux manger.

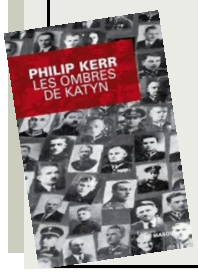

Auteur : Philip Kerr
Titre : Les ombres de Katyn

Une nouvelle enquête de Bernie Gunther, qui se retrouve dans la forêt de Katyn pour exhumer les 4.000 corps des officiers polonais qui auraient été assassinés à Smolensk, en 1943.

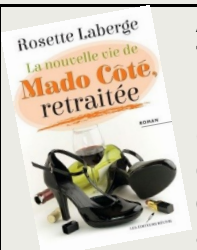

Auteur : Rosette Laberge
Titre : La nouvelle vie de Mado Côté, retraitée

Oubliez la Floride en hiver, le tricot et le crochet les jours de pluie, le jeu de poches du lundi matin et le bridge du jeudi après-midi. Oubliez tout ce qui vient généralement avec la retraite et laissez-vous entraîner dans la vie un peu folle de Mado Côté, une jeune retraitée de 55 ans. Mado ouvre les yeux au lendemain du party soulignant son départ à la retraite, et le réveil est brutal. Alors qu'elle a l'habitude de tout contrôler, la voilà soudain prise complètement au dépourvu. Le regard rivé à l'écran de son cellulaire, elle se frotte les yeux dans l'espoir de faire disparaître une image captée la veille qui commence sérieusement à l'inquiéter... Alors qu'elle comptait bien se la couler douce pendant les premières semaines de sa retraite, sa nouvelle vie débute sur les chapeaux de roue. Ce matin, elle se sent comme si un train lui était passé sur le corps et son cerveau est en compote. Elle n'a même pas de souvenirs des circonstances dans lesquelles s'est terminée la fameuse fête. Comment alors redresser le cap? Et voudra-t-elle même le faire? Attachez votre ceinture, ça va brasser pour notre jeune retraitée!

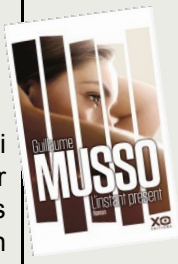

Auteur : Guillaume Musso
Titre : L'instant présent

Lisa rêve de devenir comédienne. Pour payer ses cours d'art dramatique, elle travaille comme serveuse dans un bar de Manhattan. Un soir, elle fait la connaissance d'Arthur Costello, un jeune médecin urgentiste, mais Arthur n'est pas un homme comme les autres et il lui révèle "la terrible vérité qui lui interdit de l'aimer"

Une tradition québécoise

Au Québec, la fête des arbres a été instaurée légalement en 1882 (référence légale) par la Loi sur les Terres et Forêts (L.R.Q., ch. T-9, a. 157), dans le but de promouvoir la conservation des forêts. C'était là une première au Canada. Les textes qui suivent démontrent que cette fête a été très populaire au début du siècle, avant d'être un peu oubliée. Fort heureusement, forestière québécoise a su la ressusciter et elle a contribué à la faire prolonger pendant toute une semaine.

Depuis mai 2002, la traditionnelle Semaine de l'arbre et des forêts, soulignée depuis plus de 125 ans, a cédé sa place à un mois complet de sensibilisation. Tous bénéficient ainsi d'une période beaucoup plus longue pour se rapprocher de cette richesse naturelle.

Les origines de la Semaine de l'arbre et des forêts remontent à l'Arbor Day, qui a été célébré pour la première fois au Nebraska, aux États-Unis, en 1872. À l'instigation de J. Sterling Morton, le Conseil de l'agriculture de cet État consacra alors le 10 avril, « journée de l'arbre ». M. Morton, qui était éditorialiste pour un journal important, aimait les arbres non seulement pour leur beauté, mais aussi pour leur apport à l'environnement.

Il milita pour la création de l'Arbor Day, afin de promouvoir la plantation d'arbres dans les grandes plaines de l'Ouest américain, d'enjoliver les villes et les campagnes et de lutter contre les rigueurs du climat, notamment en aménageant des brise-vent.

La plupart des États américains ont ensuite adopté cette idée de réserver une journée de l'année pour honorer les arbres. Dès 1896, l'Espagne se donnait aussi une fête nationale de l'arbre, La fiesta del arbol, et, en 1902, l'Italie l'imitait avec La festa dei alberi. Au Japon, une coutume fort ancienne veut qu'on plante un arbre à la naissance d'un enfant.

Quant au Canada, la Semaine nationale de la forêt (National Forest Week) a été créée au cours des années 1920 pour sensibiliser la population à l'importance des forêts du Canada et à la nécessité de les aménager soigneusement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société.

La National Forest Week se déroule au mois de septembre et elle est parrainée par l'Association forestière canadienne. D'ailleurs, ce sont les associations forestières provinciales qui la chapeautent dans les régions. Pour sa part, le Service canadien des forêts soutient l'événement partout au pays.

BOUCHER BAPTISE LA CHAPELLE EN GRAND!

C'est un défi relevé pour le service des loisirs et du tourisme de la Municipalité de Labelle d'avoir fait salle comble lors de son tout premier spectacle à la chapelle.

En effet, la salle était remplie pour accueillir Daniel Boucher! Plusieurs maires et mairesses des environs s'étaient également déplacés pour l'occasion et c'est avec bonheur que M. Brassard a accueilli tout ce beau monde venu applaudir Boucher.

Ce dernier a conquis son public rapidement! Sympathique et très généreux, il a livré la marchandise pendant plus de 90 minutes sans entracte! Seulement accompagné de sa guitare, Boucher a prouvé que son écriture et son talent sont toujours très actuels. Il a enfilé ses plus grands succès tels *la Désise, Chez nous ou encore Deviens-tu c'que t'a voulu,* et plusieurs chansons de son plus récent album intitulé *Toutte est temporaire*.

Belinda Proulx, directrice du service des loisirs et tourisme, s'est dit enchantée de la réponse de la population et était très fière de ce succès! Elle vous invite d'ailleurs pour un autre spectacle, d'humour celui-ci, le vendredi 9 octobre prochain. Olivier Martineau, sacré humoriste de la relève au dernier gala des Oliviers, vient présenter son tout premier spectacle. Les billets sont en vente à l'hôtel de ville et à la bibliothèque au coût de 25 $ taxes incluses.

C'est un autre rendez-vous à ne pas manquer!

TERRAINS DE TENNIS BARRÉS ÉTÉ 2015

LES TERRAINS DE TENNIS DE LA MUNICIPALITÉ SONT DORÉNAVANT BARRÉS, TROP DE VANDALISME S'EST FAIT À CET ENDROIT.

POUR POUVOIR ACCÉDER AUX TERRAINS DE TENNIS, IL FAUT SE PRÉSENTER À LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDER QU'ON VOUS REMETTRE UNE CLÉ. UN DÉPÔT, PAR CHÈQUE, DE 20$, SERA EXIGÉ ET VOUS SERA REMIS UNE FOIS LA CLÉ RENDUE.

VOUS POUVEZ LA GARDER POUR LA SAISON AU COMPLET OU NOUS LA REMETTRE APRÈS VOTRE UTILISATION.

AU 15 OCTOBRE 2015, NOUS ENCAISSERONS LES CHÈQUES DE TOUTES LES CLÉS NON RENDUES.

Il faut avoir 18 ans min. pour recevoir une clé.

Duathlon au lac Labelle le 1er août!

Prenez part au tout premier duathlon au Lac Labelle cet été!

Toutes les informations se retrouvent sur le site internet de l'APLL* et sur celui de la Municipalité.

* Site Internet APLL: http://laclabelle.org

Courriel: duathlonapll@gmail.com 819 686-3076

OLIVIER MARTINEAU
9 OCTOBRE 2015

Son tout premier spectacle fait un malheur partout où il est présenté!

Billets en vente à l'hôtel de ville et à la bibliothèque 25$/ billet taxes inc.

Consécration méritée pour Olivier Martineau!

La Presse, 19 février 2015

Une grande bourrasque de gags!

Le Soleil, 30 janvier 2015

Une grande soirée d'humour!

Le Journal de Québec, 15 juin 2014

MAISON DES JEUNES DE LABELLE

DES NOUVELLES DE LA MDJ DE LABELLE

SOUPER SPAGHETTI - 1 900 FOIS MERCI

C'est le samedi 11 avril dernier qu'avait lieu le souper spaghetti au profit des activités de la MDJ.
Les jeunes, l'équipe d'animation et les membres du conseil d'administration tiennent à remercier tous les gens qui nous ont encouragés en participant à notre événement ou en faisant un don.

Un gros merci à Steve Provost et Benoit Piché de Disco Mobile BPM pour l'ambiance musicale fort appréciée de tous. Merci à nos partenaires ; Promutuel Boréal, Teknocom Avantages et les Reliures Caron et Létourneau ainsi qu'à nos commanditaires; Marché Bonichoix Labelle, Pharmacie Pascal Cormier, Dépanneur Labelle Station service Sonic et le Cafetier Plus.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une autre belle soirée.

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	17 h à 21 h	
Sports variés selon la saison		18 h 30 à 20 h
Mercredi	17 h à 21 h	
Jeudi	17 h à 21 h	
Vendredi 6e année	15 h à 17 h	
Vendredi	17 h à 22 h	
Hockey Cosom		19 h à 20 h30

ACTIVITÉS À VENIR

- Théâtre à la Polyvalente Curé-Mercure les 14 et 21 mai 2015
- Sorties au salon de Quilles de Rivière-Rouge
- Souper communautaire
- Sortie - Match de football des Alouettes de Montréal
- Show d'humour – P-A Méthot au Patriote Ste-Agathe

PASSEZ NOUS VOIR À LA MDJ POUR CONNAÎTRE LES DATES, LES COÛTS ET POUR VOUS INSCRIRE.

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Le conseil d'administration désire aviser ses membres que la réunion mensuelle du mercredi, le 13 mai 2015 se tiendra à la chapelle du centre communautaire au 29, rue du Couvent, Labelle à 18h30.

La période du renouvellement de votre abonnement pour l'année 2015-2016 est arrivée et se terminera lors de l'assemblée générale le 10 juin.

Les membres qui sont intéressées à participer à un atelier de peinture sur porcelaine au mois de mai doivent s'inscrire en communiquant avec Francine Patry au (819) 686-2667. Réservez votre place le plus tôt possible, elles sont limitées.

Votre conseil d'administration

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Le Comptoir d'entraide de Labelle tient à saluer et remercier ses partenaires pour leur appui à notre organisme afin de réduire la pauvreté dans sa communauté:

- La Municipalité de Labelle
- La Caisse Desjardins de la Rouge
- La Fondation Tremblant
- Centraide

Le printemps est arrivé :

À la Friperie Abeilles, nous avons sorti nos vêtements et nos souliers pour la belle saison!

C'est aussi le temps de sortir et faire du sport. Dans notre boutique Seconde Vie, nous avons des bicyclettes, des casques de moto ou de vélo, des patins à roues alignées, des raquettes de tennis, etc.

Comme à tous les premiers samedis du mois, la friperie et la boutique seront ouvertes le 6 juin de 10h à midi.

Venez-nous voir et profitez-en!

La Société d'Histoire de Chute-Aux-Iroquois
Déjà presque 18 ans!

Riche de l'appui de nos concitoyens et bien sûr de notre municipalité, nous entreprenons cette année notre 18e année d'existence. En effet, du 1er mai au 1er octobre, nous recevrons avec plaisir nos visiteurs, du lundi au vendredi, de 13h à 16h30.

Bien sûr, il y a toujours notre petit musée et la possibilité de visionner un bon choix de DVD. Aussi, plus de 600 photos à feuilleter.

Nouveau cette année :
Nous avons reçu pour le musée, un magnifique rouet qui vient l'enrichir, un don d'une citoyenne.

Un nouveau DVD :
Nous avons participé à la réalisation de l'émission de télévision '***Les Récupérateurs,'*** présentée à la chaîne de télévision '***Historia'***. Une émission consacrée entièrement au '**moulin à scie Bergeron**'. Pour nous remercier, le réalisateur nous a fait cadeau d'une copie de l'émission, donc, vous pourrez la visionner à la Société.

Gilbert Cholette, *responsable*

DÎNERS DE L'AMITIÉ

Les membres des Dîners de l'Amitié mettent tout en oeuvre pour vous offrir de succulents repas mensuels. Ces rendez-vous sont une excellente occasion de socialiser et faire de belles rencontres!

On vous y attend!

Dates :
6 mai 2015
Heure :
à compter de 11 h
Lieu :
salle Wilfrid-Machabée

Inscriptions au Pélicamp

Quand :
Vendredi le 8 mai de
16h à 19h
Samedi le 9 mai de
9h à midi
Où : Pavillon des loisirs

Pour les enfants âgés entre 5 et 10 ans.

Ayez votre no. d'assurance sociale et le no. d'assurance maladie de votre enfant.

Pour informations supplémentaires :
819 681-3371 poste 5028

Chambre de Commerce de Labelle

MAI 2015

25 personnes très intéressées par les coopératives de développement

Près de 25 personnes se sont réunies lors de l'activité organisée conjointement par la Chambre de Commerce de Labelle et la Caisse Desjardins de la Rouge. Les participants se sont montrées très intéressées par le développement économique de Labelle par le biais du coopératisme.

Messieurs Yvon Cormier et Pierre Dumontier ont repris le sujet du développement économique local et ont rappelé la priorité des membres de la Chambre de Commerce soit, l'implantation d'une épicerie de moyenne surface. Monsieur Cormier a mentionné son souhait de voir une coopérative de développement servir à réaliser ce projet collectif.

Il a rappelé que des démarches auprès de Metro Richelieu et Sobeys sont en cours afin de poursuivre ce projet.

"Nous nous sentons appuyés dans nos démarches et nous sommes très confiants du succès de la prochaine campagne de renouvellement/adhésion qui débutera dans les prochaines semaines", a ajouté Monsieur Cormier.

Cette année, Teknocom Avantages inc. célèbre ses 13 années d'opération

La société Teknocom Avantages inc. a été constituée par monsieur Pierre Leblanc en 2002. La mission première de l'entreprise consiste à développer les télécommunications en région. Teknocom Avantages opère des réseaux de télécommunication dans les municipalités de Labelle, St-Côme, Ste-Marguerite, Val-des-Bois, Messines, Gracefield, Bouchette, Blue Sea, l'Ascension, La Macaza, Nominingue et dans la ville de Rivière-Rouge (secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique). En plus de ses propres opérations, Teknocom supporte le développement d'OBNL régionales, Télé-Câble La Conception et APTR La Minerve.

La société, qui a son siège social à Labelle, se spécialise dans le développement et l'intégration de nouvelles technologies par câble et fibre optique (TV, Téléphonie, Internet). Pierre Leblanc, président, possède près de 20 ans d'expérience dans le domaine des télécommunications et depuis plusieurs années, il agit comme conseiller technique auprès de la FCCTQ (Fédération des Coopératives de Câble et Télécommunicateurs du Québec). Outre la passion qui l'habite pour son travail, les randonnées de moto et le billard font partie de ses hobbies et il s'implique au sein du conseil d'administration de la Chambre à titre de trésorier.

Le 26 mars dernier s'est tenue une **rencontre spéciale** lors de laquelle se sont réunis les entrepreneurs touchés par la **règlementation liée aux abris temporaires**.

Les discussions ont permis de faire ressortir des alternatives possibles d'installation permanentes à vocation commerciale-industrielle permettant de répondre aux besoins actuels tout en tenant compte des règles municipales en vigueur.

Une seconde rencontre se tiendra ces prochaines semaines.

Courriel: info@cclabelle.com
Site internet: www.cclabelle.com
Tél. : 819-717-3582

Yvon Cormier, Président

Comité des loisirs De Labelle

SOIRÉE D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES 2015

QUAND: LE MERCREDI 13 MAI DE 18H30 À 20H

OÙ: PAVILLON DES LOISIRS

COÛTS: 10$ PAR ACTIVITÉ *20$ BALLE-MOLLE ADULTE

Soccer

Balle-molle

Hockey-cosom ado-adulte

Ces activités sportives sont offertes aux enfants grâce au Comité des loisirs de Labelle.
Il y aura certaines restrictions d'âge, selon l'activité sportive. L'horaire définitif sera établi selon les inscriptions.
La session débute dans la semaine du 15 juin 2015. *SOULIERS DE COURSE OBLIGATOIRES POUR TOUS
Toutes informations supplémentaires vous seront communiquées lors de la soirée d'inscriptions.
***Apportez le no. d'assurance-maladie de l'enfant.*

Activité	Journée	Âge	Heure	Responsable
Balle-molle adulte	Lundi	18 ans et + équipes mixtes	19h à 22h	Gabrielle Bélisle
Soccer	Mardi	4 à 6 ans	18h15 à 19h	Jean-Marc Deschamps
Soccer	Mardi	7 à 9 ans	19h à 20h	Mathieu Fréchette
Soccer	Mardi	10 à 12 ans	20h à 21h	Mathieu Fréchette
Hockey Cosom	Mercredi	14 et + avec adultes	19h à 20h	Éric Séguin
Balle-molle	Jeudi	5 à 7 ans	18h30 à 19h30	Renaud Davies
Balle-molle	Jeudi	8 à 12 ans	19h30 à 20h30	Renaud Davies

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
05	**06**	**11h**	Repas mensuel	Dîner de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
05	**08**	**16h à 19h**	Inscriptions au Pélicamp	Municipalité de Labelle	Pavillon des loisirs
05	**09**	**9h à 12h**	Inscriptions au Pélicamp	Municipalité de Labelle	Pavillon des loisirs
05	**09**	**10h**	Animation et bricolage—contes masqués	Bibliothèque de Labelle	Salle Valiquette
05	**13**	**18h30 à 20h**	Soirée d'inscriptions aux activités sportives	Comité des Loisirs	Pavillon des loisirs
05	**13**	**18h30**	Réunion mensuelle	Cercle de Fermières de Labelle	Chapelle du Centre communautaire
05	**15**		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
05	**19**	**20h**	Séance ordinaire du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
05	**19**		Date limite—abri temporaire	Municipalité de Labelle	
06	**03**		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	**06**	**10h à 12h**	Ouverture Friperie et boutique	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
06	**19**		Tournoi de golf annuel	Chambre de commerce de Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2013, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.